REVUE DE PRESSE*

DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026

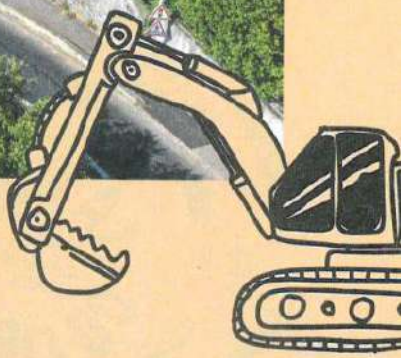
UCIL
Union des Comités d'Intérêts Locaux Lyon Métropole

***** Tous les articles sont issus du journal Le Progrès sauf lorsque le nom d'un journal ou d'une revue est indiqué expressément



© Thierry Fournier – Métropole de Lyon

Lyon 5



Montée des Génovéfains : des travaux de sécurisation complexes

Face aux risques représentés par l'apparition de fissures évolutives sur le mur qui soutient la montée des Génovéfains, en surplomb de la montée de Choulans, la Métropole de Lyon a engagé des travaux de sécurisation, trois mois après l'installation d'un confortement provisoire.

C'est au droit du lycée Don Bosco et à l'angle de ce mur de soutènement, que ces fissures sont apparues sur une quinzaine de mètres. Surveillé depuis juillet dernier en temps réel par des fissuromètres et des inclinomètres, le mur fait l'objet de mesures de confortement avec l'installation d'une structure d'étayage en bois lestée de sacs de sable. Depuis lors, le confortement provisoire, qui occupe le trottoir, a ralenti l'évolution des fissures. Pour pallier cela et proposer une solution pérenne, la Métropole de Lyon va engager des travaux consistant à clouer le mur avec des tiges métalliques et à injecter du béton. Ensuite, celui-ci sera recouvert de béton projeté pour constituer une paroi plus stable, à même de retenir le mur.

Deux mois d'intervention

Les travaux de clouage de la paroi qui ont démarré en octobre vont se poursuivre jusqu'à la mi-décembre. Ils se déroulent par phases pour éviter les désagréments éventuels en raison du perçage et permettre au béton injecté de sécher. En fonction des aléas météorologiques, le chantier, qui entraîne la neutralisation de la voie de bus descendant de la montée de Choulans, pourra être rallongé.

Sur cet axe, les enjeux sont nombreux : la fréquentation routière est importante, avec sept lignes de bus qui l'empruntent, et c'est aussi l'itinéraire de déviation en cas de fermeture du tunnel de Fourvière. De même, la montée des Génovéfains est une impasse qui dessert des riverains, sans autre accès que celui-là. Enfin, le site se trouve dans un secteur protégé par les Architectes des bâtiments de France.

Une fuite du réseau d'assainissement

L'origine des fissures sur le mur et de sa fragilité à cet endroit a fait l'objet de recherches approfondies. Les services de la Métropole de Lyon ont découvert une fuite du conduit d'assainissement qui passe sous la montée des Génovéfains. L'eau qui s'infiltre a fragilisé le terrain et entraîné un mouvement du sol. Sur ce secteur contraint, les travaux de sécurisation permettront ensuite au service assainissement de réparer la conduite en toute sécurité. À l'issue du chantier, un habillage en pierre est envisagé pour recouvrir la couche de béton, sous réserve d'un accord des Architectes des bâtiments de France.

Lyon 7e

À Jean-Macé, les commerçants veulent que les manifestants défilent ailleurs

Avec 17 manifestations sur l'arrondissement depuis le début de l'année, les commerçants et artisans du 7e déplorent des cortèges à répétition qui nuisent à leur activité. Et estiment être laissés-pour-compte au profit de la presqu'île et du 6e arrondissement.



« On a l'impression d'être le parent pauvre, ou qu'on ne compte pas », regrette Patrice Iochem, directeur de l'association Lyon 7 Rive gauche. Photo Joël Philippon

Bien sûr, le nombre de commerces touchés est sans commune mesure avec les 157 vandalisés en presqu'île sur le seul samedi 17 octobre. Mais de loin, le 7e arrondissement (et les rues limitrophes du 3e) connaît plus que nul autre endroit de la ville une récurrence des cortèges - déclarés ou sauvages - depuis deux mois.

D'après les décomptes de plusieurs associations, 36 commerces ont été touchés par les violences en marge des manifestations.

« On a l'impression d'être le parent pauvre, ou qu'on ne compte pas, regrette Patrice Iochem, directeur de l'association Lyon 7 Rive gauche. Qu'est-ce que ça veut dire ? Que si on n'est pas dans l'hypercentre, on ne peut pas être entendu ? »

Après les émeutes du 17 octobre, la préfecture du Rhône a verrouillé l'intégralité de la Presqu'île et du 6e arrondissement en y interdisant tout rassemblement ou manifestation. « Résultat, il suffit de regarder les cartes d'interdiction, on ne voit plus que le 7e ! », s'insurge Patrice Iochem. Dans le quartier de Jean-Macé, point de chute final de nombreux cortèges ces dernières semaines, un gérant de café qui préfère rester anonyme peste contre les tracés : « La place Jean-Macé est pile à la limite des périmètres d'interdiction à chaque fois. »

Fort de 1600 rez-de-chaussée commerciaux, l'arrondissement produit pour 300 millions de chiffres d'affaires chaque année, selon la chambre de commerce et d'industrie (CCI). « On fait partie du centre-ville aussi », clame le dirigeant de Lyon 7 Rive Gauche. « Mais beaucoup sont découragés », assure Patrice Iochem. Didier Holl fait partie des « désabusés » mais refuse « de se plaindre ». Propriétaire d'un Optic 2000 à Debourg, l'homme a vu sa boutique être vandalisée « par des opportunistes la nuit après le 17 octobre ». Montant des dégâts : 10 000 €.

Une activité en berne

« La double peine » pour les commerçants : « Vous avez d'un côté les dommages sur les vitrines et les vols, et puis l'activité est au plus bas parce qu'évidemment, les gérants ferment leurs boutiques quand il y a les manifestations », résume Patrice Iochem. Selon la CCI, les mois de novembre et de décembre représentent 40 % du chiffre d'affaires des commerces de proximité dans l'agglomération.

« Ça devient un stress permanent pour les commerçants avec la peur que des casseurs reviennent, c'est un ressenti très largement partagé », estime le président d'honneur de l'association de commerçants de Gerland. D'autres gérants, proches de la Guillotière évoquent anonymement la peur des « dommages collatéraux des interventions de forces de l'ordre ». Les gérants de l'Overdrive, un bar de la rue Saint-Jérôme, ont dépensé « 4 000 euros d'assainissement » après la réception d'une grenade lacrymogène dans leur établissement.

> **« Il faut que les manifestations se fassent ailleurs »**

Chez les commerçants de l'arrondissement, si tous défendent « le droit de manifester », une demande fait l'unanimité : « que les manifestations se fassent ailleurs ». « Il y a mille possibilités à Lyon pour faire passer des manifestations, et qu'elles soient visibles en plus », estime une barmaid près du métro Saxe-Gambetta. « J'ai suggéré, lors d'une réunion à la préfecture, d'autoriser la manifestation sur les quais du Rhône, relate Didier Holl. Les ponts sont faciles à fermer, les voies sont larges, la visibilité est bonne. Il faudrait aussi que cette idée mûrisse parmi les organisateurs des cortèges et qu'on pense à nous. »

Rodolphe, bistrotier du 7e, milite pour une « rotation équitable des manifestations » : « Un coup chez nous, un coup vers la Tête d'Or, etc. » Pour Patrice Iochem, « le déplacement est la seule solution pour faire revenir la clientèle dans cette période, parce qu'elle met aujourd'hui en place une stratégie d'évitement des secteurs où passent les cortèges. »

Ce samedi, une nouvelle manifestation est prévue et autorisée par la préfecture à partir de 14 heures. Elle reliera la manufacture des tabacs (Lyon 8e) à la place Jean-Macé (Lyon 7e).

● **Hugo Francés**

69009 - 12

Lyon 3e

Cette petite épicerie de quartier ferme ses portes après 20 ans d'existence

Clap de fin pour l'épicerie de l'Autre côté de la rue. La supérette du 3e arrondissement a été placée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Lyon, le 5 novembre. Les clients ont jusqu'au 28 novembre pour profiter de l'épicerie, spécialisée en circuit court.



Les cinq salariés associés de la Scop de l'Autre côté de la rue, accueillent les clients jusqu'au samedi 28 novembre. Photo fournie

« Alors, c'est vrai ? Vous fermez ? C'est vraiment dommage… » À la caisse, c'est la même phrase prononcée par chaque client. Le samedi 28 novembre marquera le dernier jour de l'épicerie de l'Autre côté de la rue, implantée au 75, cours de la Liberté (Lyon 3e). Fondée à Lyon il y a vingt ans et spécialisée dans les produits en circuit court, bio et locaux, la Scop (société coopérative et participative) a été placée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Lyon, le 5 novembre.

Une « perte importante » pour les producteurs

« Nous n'avons pas réussi à tenir. » Salariée et associée depuis deux ans chez l'Autre côté de la rue, Sara Monard déplore la fermeture de l'épicerie, même si, selon elle, c'était inévitable. « Nos dettes ont continué à se creuser, notamment à cause d'emprunts contractés après la période du Covid, dont les remboursements mensuels ont continué à peser sur la trésorerie. Ça ne pouvait pas continuer. »

Avec plus de 200 producteurs engagés au sein de l'épicerie, la fermeture est un véritable coup de massue. « Il y a des maraîchers qui travaillent avec nous depuis le début. C'est une perte importante pour eux. Ce n'est pas juste une petite épicerie qui ferme, c'est tout un tissu qui est fragilisé », affirme Sara Monard. Et pourtant, l'épicerie a tenté de sortir la tête de l'eau à de nombreuses reprises en intégrant notamment en 2022 le réseau Grap (groupement régional alimentaire de proximité), afin de bénéficier d'un meilleur accompagnement ou en réalisant des travaux de réaménagement de l'épicerie pour accueillir davantage de produits.

Une volonté de s'en sortir qui n'aura pas permis aux cinq associés de continuer, face à des difficultés qui ne cessaient de s'accumuler : augmentation des charges, diminution du panier moyen chez les clients, baisse des commandes professionnelles, matériel vétuste, les températures extrêmes de la canicule 2026 responsables de la panne des équipements frigorifiques… La liste est encore longue.

Accumulation de difficultés

Des problématiques qui n'ont pas donné envie à l'équipe de lancer une campagne de financement participatif, comme cela avait été fait en 2024. « Il y a trop de choses à changer, rien que le remplacement du matériel et la réalisation de travaux dans le local coûteraient des dizaines de milliers d'euros. On a tout essayé, maintenant, c'est terminé », expose Sara Monard. Après le 28 novembre, le local du 75, cours de la Liberté sera entre les mains d'un commissaire-priseur. Sara Monard et ses quatre autres collègues seront, eux, en licenciement économique.

• **Sibylle Beaunée**

Tassin-la-Demi-Lune

Le pôle de santé du Bourg décroche un prix international d'architecture

Le cabinet Emmanuelle Andreani Architectes est récompensé par l'Architecture MasterPrize 2026 pour le pôle de santé et de commerces de Tassin-la-Demi-Lune. Une distinction attribuée par ses pairs qui salue le parti pris architectural de cet équipement de proximité.

« J'avais l'intuition que ce projet pouvait être primé, pour son parti pris architectural et pour ses valeurs. » Emmanuelle Andreani ne cache pas sa joie : son agence vient de décrocher l'Architecture MasterPrize 2026 pour le pôle de santé et de commerces du Bourg. Ce concours international récompense des projets dans 41 catégories, le pôle tassilunois étant distingué dans la catégorie Mixed Use, lieu associant plusieurs fonctions.

Sollicité chaque année par les organisateurs pour présenter une réalisation, le cabinet a choisi de soumettre le projet tassilunois. L'architecte raconte que le dossier devait comprendre des photographies intérieures et extérieures, des plans de coupe et des documents techniques permettant au jury d'apprécier notamment son insertion urbaine. Ce qui a fait la différence pour elle ? « Un parti pris architectural singulier, à la fois doux et innovant, avec des volumes décalés, des ouvertures originales, des porte-à-faux et une place importante accordée à la pierre, qui composent une architecture contemporaine dialoguant avec l'identité patrimoniale du vieux Bourg. »



Pour l'architecte Emmanuelle Andréani, « des volumes décalés, des ouvertures originales, des porte-à-faux et une place importante donnée à la pierre » ont fait la différence. Photo Coralie Desmarescaux

Une architecture douce et innovante

Ce prix a beaucoup de valeur à ses yeux car « on est récompensé par ses pairs », souligne Emmanuelle Andreani, d'autant plus heureuse que la compétition est internationale et rassemble des réalisations venues d'Asie, des États-Unis et d'ailleurs, souvent de très grande ampleur. Une belle reconnaissance pour cette opération de proximité.

Livré en février 2025 sur le site de l'ancienne Poste, le bâtiment de 720 m associe une superette et une pharmacie au rez-de-chaussée et des locaux de santé à l'étage. Les commerces ont ouvert progressivement en 2025, avant l'arrivée des professionnels de santé en 2026. Cette récompense vient aussi saluer le travail d'un cabinet bien connu à Tassin, puisqu'il a également réalisé le groupe scolaire Baraillon, la nouvelle école de musique Jules-Ferry et la réhabilitation intérieure de la mairie.

Une belle vitrine pour la ville

La cérémonie de remise des prix aura lieu le 24 novembre, à Bilbao, au musée Guggenheim et bien sûr Emmanuelle se déplacera pour recevoir le sien. Chaque projet lauréat sera projeté dans le grand hall du musée. « C'est un moment très émouvant. Voir notre réalisation représentée dans un lieu aussi prestigieux, c'est magique ! » Une consécration pour l'agence, donc, mais aussi un joli coup de projecteur international sur la ville de Tassin.

• De notre correspondante Coralie Desmarescaux

Caluire-et-Cuire

La Ville récompensée pour sa stratégie patrimoniale

Caluire-et-Cuire a reçu un nouveau prix Territoria ce mardi 10 novembre dans la catégorie « Ville durable » pour sa stratégie patrimoniale.



Un 6e prix Territoria pour Caluire : élus et responsables communaux peuvent être fiers de ces distinctions. Photo S. Silvestre

Ce mardi 10 novembre, c'est à l'Assemblée Nationale que s'est déroulée la cérémonie de remise des prix Territoria. Le maire LR Bastien Joint se dit « heureux et fier d'avoir reçu le Prix Territoria de Bronze, dans la catégorie « Ville durable » , pour la stratégie patrimoniale de la commune. Mise en place en décembre 2025, cette démarche traduit notre conviction : pour mieux agir, il faut d'abord mieux connaître, mieux anticiper et mieux piloter. »

Avec près de 100 000 m² de bâtiments communaux, la municipalité a engagé une nouvelle méthode de gouvernance, fondée sur une meilleure remontée des données, un dialogue entre les services et une vision de long terme des investissements. Le maire commente : « notre ambition est simple : mieux utiliser nos équipements, maîtriser nos dépenses, accélérer leur transition énergétique et offrir aux Caluirardes et aux Caluirards un service public toujours plus efficace. »

Les prix Territoria distinguent les actions innovantes menées par les collectivités locales, pour diffuser les bonnes pratiques, encourager l'audace et essaimer l'innovation à travers tout le territoire. « Une belle reconnaissance du travail des services municipaux, que je tiens à remercier chaleureusement pour leur engagement quotidien à nos côtés » précise encore Bastien Joint.

À ses côtés lors de la remise des prix, Franck Prothery, adjoint aux Finances et au Patrimoine, est également récompensé par son investissement et son travail au service de la Ville.

Durant cette journée à Paris, les élus ont également rencontré un conseiller du Président de la République pour porter les grands dossiers de la commune, et évoquer notamment les difficultés financières auxquelles sont confrontées les collectivités. « C'est aussi cela, notre responsabilité : faire entendre la voix de notre commune, défendre ses intérêts à tous les niveaux et aller chercher, partout où cela est possible, les moyens de concrétiser nos projets. »

● De notre correspondante Sylvie Silvestre

Il était une fois...

Le château de Choulans

Montée de Choulans, entre l'institut Cervantes, niché dans la Villa Weitz, et de grands ensembles immobiliers, se dresse une bâtisse, le domaine des Tournelles, aussi connue sous le nom de château de Choulans.

Il intrigue les passants comme les historiens par son architecture et son origine floue. Avant 1480, sur le domaine, un château se trouvait au bord de la Saône, au pied de la colline de Fourvière. Ses propriétaires y auraient fait construire un pont et prélevé un droit de passage. Lors d'une épidémie de peste, les hauteurs de Saint-Just sont épargnées. Selon la légende, les habitants devaient cette grâce à l'eau de la fontaine de Choulans, aujourd'hui disparue.

Les propriétaires décident alors de raser leur château et de bâtir une nouvelle demeure, loin de la rivière. C'est ainsi qu'en 1529, le château de Choulans est construit à la demande de Pierre Tourvéon, bourgeois lyonnais, sur les hauteurs des quelque 80 hectares de son domaine. Puis, pendant près de quatre siècles, le château se transmet au sein de la famille Vanzelle, des notables lyonnais. Au fil des décennies et des alliances, la bâtisse prend le nom de château des Tourelles, puis des Tournelles au XVII[e] siècle.

Le gigantesque domaine est morcelé entre 1880 et 1915. C'est ainsi que les Weitz, industriels dans le domaine ferroviaire, acquièrent une partie du terrain et y font bâtir, dans les années 1920, une remarquable villa Art déco signée Michel Roux-Spitz. Entre-temps, en 1918, M[me] Demozet achète le domaine des Tournelles, qui va encore changer de visage. Entre 1925 et 1930, un bâtiment érigé devant le portail actuel est démoli. Dans les années 1970, la municipalité rachète le pré situé en contrebas et y fait construire des villas, dont une seule subsiste.

Aujourd'hui, et depuis 2000, le château de Choulans et son parc de 4 000 m² appartiennent à Richart Tolly. Dès son arrivée, il réaménage le parc et fait planter 300 essences d'arbres différentes. Si une partie de la propriété sert d'habitation, l'autre abrite un espace événementiel dédié aux séminaires d'entreprise et aux privatisations. **MATHYS BOLLINI** ET **VÉRONIQUE LOPES**



© ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

Le domaine des Tournelles, ou château de Choulans, a appartenu à trois familles depuis sa construction au XVI[e] siècle.

Parlons lyonnais

PAR **JEAN-BAPTISTE MARTIN**

Se dépouponner

Le verbe pronominal *se dépouponner* signifie « perdre ses joues ou son visage de bébé » en parlant d'un tout jeune enfant, comme le montre l'exemple suivant : *« Qu'est-ce que cet enfant a changé depuis la dernière fois que je l'ai vu, il s'est bien dépouponné. »* Ce régionalisme, qui a été relevé à Lyon et en Rhône-Alpes, est un dérivé (avec le préfixe *dé-*) de *poupon*, qui vient du latin populaire **puppa* « petite fille, poupée ».

Le français standard ne connaît pas le verbe *se dépouponner*, mais il emploie l'adjectif de même famille *poupin*, que le *Trésor de la langue française* définit ainsi : « [En parlant d'une personne] Qui a le teint frais, coloré ; dont le corps potelé et les traits doux et ronds rappellent ceux d'une poupée ou d'un poupard. » *Se dépouponner* peut donc aussi être traduit par « perdre son air poupin ».

Qui est-ce?

Paul-Jacques Bonzon



© DR

Auteur jeunesse et instituteur, Paul-Jacques Bonzon a représenté Lyon dans une série de romans pour enfants à succès, *Les Six Compagnons de la Croix-Rousse*, édités dans la collection La Bibliothèque verte. Ces 38 titres sont publiés de 1961 à 1980 (puis 11 autres, écrits par différents auteurs).

Paul-Jacques Bonzon naît le 31 août 1908 à Sainte-Marie-du-Mont dans la Manche, en Normandie. Il fait sa scolarité à Saint-Lô, puis entre en 1924 à l'École normale d'instituteurs. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'auteur n'a jamais vécu à Lyon. *« Mon père travaillait avec une carte de Lyon sur son bureau,* raconte son fils, Jacques Bonzon. *Mes parents voulaient que ma petite sœur fasse du piano, donc nous sommes allés en acheter un à Lyon. »* Après l'avoir rapidement trouvé, la famille Bonzon se balade dans les rues de la capitale des Gaules. *« Le côté mystérieux des traboules et l'ambiance de la ville ont plu à mon père. »* Instituteur, puis directeur, il a vécu dans la Drôme, et n'a débuté l'écriture de sa saga qu'une fois à la retraite, en 1961. Il imagine un groupe de six garçons. Tidou, Corget, Bistèque, Gnafron, La Guille et Le Tondu se réunissent dans un ancien atelier de tisserands, traversent les traboules et enquêtent sur la colline de Fourvière.

Auteur confirmé, il reçoit le prix Enfance du monde en 1955 et le prestigieux prix du Salon de l'enfance en 1958. Paul-Jacques Bonzon décède le 24 septembre 1978 à Valence, laissant derrière lui plus d'une centaine d'ouvrages, dont beaucoup ont été traduits.

MATTHIEU DUFOUR

Métropole de Lyon

L'eau potable sous haute observation : une molécule reprotoxique détectée

Début octobre, le 1,2,4-Triazole a été détecté sur le champ captant de Crépieux-Charmy à un taux dépassant légèrement le seuil réglementaire. L'eau reste consommable, les derniers relevés sont rassurants mais une surveillance particulière a été mise en place sur la principale source en eau potable de la Métropole. Explications.



Le champ captant de Crépieux-Charmy, qui approvisionne la Métropole en eau potable est composé d'une multitude de forages. Photo Maxime Jegat

Il est surveillé comme le lait sur le feu. Le champ captant de Crépieux-Charmy qui approvisionne plus de 95 % des 1,4 million d'habitants de la Métropole de Lyon en eau potable fait l'objet de relevés permanents pour mesurer la qualité de l'eau distribuée aux robinets. Une surveillance qui a révélé début octobre la présence d'un composé chimique, le 1,2,4-Triazole, a un taux légèrement supérieur au seuil réglementaire déterminé par l'Anses, autrice d'un avis sur le sujet en mars 2025.

Le 1,2,4-Triazole est considéré comme reprotoxique, et peut donc altérer la fertilité (chez l'homme comme chez la femme) ou nuire au développement de l'enfant à naître.

● Une eau consommable

Au lieu des 0.100 microgramme par litre, le relevé affiche 0.115 mg/L[1]. Peu et bien loin de 50 mg/L du seuil établit pour un risque sanitaire. Suffisant pour que l'Agence régionale de santé (ARS) et la Régie publique de l'eau appliquent le principe de précaution. En clair, si le relevé s'est avéré non conforme réglementairement, l'eau du robinet reste consommable.

● Des résultats rassurants

« On a demandé à la Métropole d'enquêter sur la source, de prendre des mesures et d'informer les maires, explique l'Agence régionale de santé. La Régie publique eau du grand Lyon en charge du champ captant était déjà sensibilisée sur le sujet depuis 1 an. Elle avait des analyses mais, comme il s'agit d'un composé qu'on recherche depuis peu de temps, elle n'avait pas de données très fiables. Les laboratoires n'étaient pas en capacité d'en livrer avant juin 2026. On a mis réellement le contrôle sanitaire en place en septembre. Désormais, Eau du Grand Lyon a une obligation de résultat, de rétablir la qualité de l'eau. »

Cela n'a pas tardé. « Des consignes ont été données et des choses ont été faites. Aujourd'hui, les résultats que nous avons sont positifs, » rassure d'emblée la vice-présidente à l'eau de la Métropole Laurence Croizier en référence à la batterie de tests réalisée par Eau du Grand Lyon depuis début octobre.

« On est désormais en suivi renforcé pendant un an. On a déjà réalisé 23 prélèvements à la sortie de l'usine depuis début octobre. Les 12 qui nous sont revenus à ce jour, sont tous conformes autour de 0,090 mg/L, » détaille Christophe Drozd, directeur de la régie.

Une version confirmée par l'ARS dont le relevé à l'eau du robinet, daté du 19 octobre, a ainsi mis en évidence un taux à 0,089 mg/L.

● Quelle est la source ?

Le travail d'enquête pour déterminer l'origine de cette contamination sur le champ a aussi avancé. Les premiers enseignements se font jour. « L'idée est de comprendre d'où vient la pollution, savoir si c'est homogène. Toutes les semaines, on a quinze prélèvements simultanés pour ce faire. On continuera tant qu'on n'aura pas une complète compréhension et maîtrise du sujet. Les retours que nous possédons démontrent qu'elle est plutôt concentrée sur le sud du champ captant. L'eau des forages concernés est désormais rejetée dans le Rhône et on concentre l'exploitation sur les autres », précise Christophe Drozd.

La source première de la contamination reste, elle, mystérieuse même si les premiers soupçons se portent sur la Suisse et le lac Léman. Une pollution au 1,2,4-Triazole y a été décelée au printemps 2025. Une pollution d'origine industrielle depuis la zone de Monthey où se situe l'entreprise Syngenta, spécialisée dans les produits phytosanitaires, principale mise en cause dans le dossier.

Dans la foulée, des taux non-conformes ont aussi été relevés en Haute-Savoie. Une piste uniquement vue de Lyon puisque les caractéristiques du 1,2,4-Triazole pourraient induire d'autres causes à la contamination de Crépieux-Charmy.

« On a commencé à échanger avec Thonon, explique Laurence Croizier. Même si on a identifié une source en Suisse, il est difficile d'établir une corrélation directe à ce stade. Ce sont des problèmes complexes. Cela se fera dans le temps. Il y aurait une analyse à faire sur l'ensemble du fleuve. »

En Suisse, nos confrères de *La Tribune de Genève* rapportent que des voix s'élèvent déjà pour faire appliquer le principe de pollueur-payeur.

● **Cyrille Seux**

(1) Microgramme par litre.

Le 1,2,4-Triazole, sans solution de filtration efficace

Le 1,2,4-Triazole est utilisé comme fongicide en particulier dans l'industrie pharmaceutique. Il est aussi la dégradation ultime de plusieurs pesticides. « C'est un composé très mobile et relativement persistant car de petite masse, » vulgarise Hélène Budzinski.

« Il nous manque des données »

Chercheuse au CNRS, spécialisée dans les pesticides, elle reconnaît toutefois que les connaissances restent incomplètes à son sujet. « On ne l'ignorait pas. Il a déjà fait l'objet de restriction ou d'interdiction d'usage… On sait le cibler et l'analyser mais globalement on manque de données. Il faudrait pouvoir avoir des études épidémiologiques, d'imprégnation notamment pour accroître nos connaissances. On n'a jamais vraiment étudié ses interactions avec les lipides et les glucides aussi… On a manqué aussi de moyens sur ce composé qui n'était pas dans les urgences, », estime celle qui pense que les dernières révélations à son sujet pourraient changer cette maldonne à l'heure où les outils et méthode d'analyse actuels sont plus performants.

« Très difficilement dégradable et biodégradable »

Peu connu donc, le 1,2,4-Triazole n'est pas non plus un complet inconnu. « On le considère comme reprotoxique, rappelle la scientifique. Le comparer au TFA (un PFAS NDLR), tout aussi de petite masse et mobile, peut, sous certains aspects, être pertinent même s'il est moins stable chimiquement. Il est tout aussi mobile et il est très difficilement dégradable et biodégradable car peu riche en carbone. Il est difficile à éliminer. » En d'autres termes, une fois-là, pas facile de se débarrasser. Existe-t-il des études pour parvenir à sa filtration ? « Pas à ma connaissance mais ce qui marchera pour le TFA devrait fonctionner pour le 1,2,4-Triazole » pense la chercheuse. Une petite note d'optimisme alors que le TFA, omniprésent dans les eaux françaises dont le Rhône, fait l'objet d'une attention particulière.

● **C. S.**



Hélène Budzinski, chercheuse au CNRS spécialisée dans les pesticides, explique que la documentation manque encore autour du 1,2,4-Triazole. Photo fournie

LYON MAG 15/11/26

Lyon : les terrasses des bars et restaurants finalement autorisées jusqu'au 4 janvier 2027

Bonne nouvelle pour les restaurateurs lyonnais. La Ville de Lyon a décidé de prolonger l'autorisation des terrasses saisonnières jusqu'au 4 janvier 2027, permettant à près de 1 800 établissements de profiter des fêtes de fin d'année. Une mesure annoncée par le maire Grégory Doucet pour soutenir les professionnels après les violences d'octobre.

Les terrasses ne disparaîtront pas des rues de Lyon à la fin du mois de novembre.

Alors que leur exploitation devait initialement prendre fin le 30 novembre, la municipalité accorde finalement cinq semaines supplémentaires aux cafés et restaurants.

Dans une annonce publiée sur Instagram, Grégory Doucet a confirmé que les professionnels pourraient conserver leurs installations extérieures jusqu'au lundi 4 janvier 2027.

Cette nouvelle prolongation intervient après une première décision prise fin octobre, qui avait déjà repoussé la date limite d'exploitation, y compris pour les terrasses installées sur des places de stationnement.

Un soutien après les dégradations d'octobre

Environ 1 800 établissements sont concernés par cette décision.

La municipalité entend notamment accompagner les commerçants et restaurateurs touchés par les dégradations et les pillages survenus en marge des manifestations d'octobre.

"Après les difficultés de ces dernières semaines, nous voulons donner un coup de pouce concret à nos commerçants", a expliqué Grégory Doucet, en opération reconquête auprès d'une profession qui lui en a beaucoup voulu suite au 17 octobre.

La Ville avait déjà annoncé le gel des redevances d'occupation commerciale du domaine public pour 2027, afin de limiter les charges des professionnels.

Parallèlement, le préfet du Rhône a autorisé les commerces de détail lyonnais à ouvrir trois dimanches supplémentaires d'ici la fin de l'année : les 15 et 22 novembre ainsi que le 27 décembre.

Les fêtes de fin d'année en ligne de mire

Cette prolongation permettra aux établissements de conserver leurs terrasses pendant plusieurs rendez-vous importants du calendrier lyonnais.

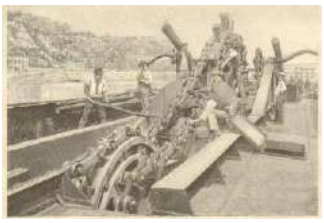
Le marché de Noël de la place Carnot ouvrira notamment le 20 novembre, avant la Fête des Lumières début décembre.

Les cafés et restaurants pourront ainsi accueillir leurs clients en extérieur pendant toute la période des fêtes, jusqu'aux premiers jours de janvier.

ACTU LYON 14/11/26 Par Amandine Vachez

Le bateau-grappin, cette curieuse invention du 19e siècle pour traverser ce fleuve de France

Avec une roue au fond du fleuve, le bateau-grappin est une invention à la fois curieuse et utile, spécialement pensée pour traverser le Rhône, au 19e siècle. Précisions.



Roue dentée d'un bateau-grappin. Cette roue de plus de 30 tonnes était descendue par des chaînes sur le lit du fleuve afin de tracter le navire contre les courants. (©Gravure tirée de l'ouvrage *La Batellerie du Rhône*, 1896 / Wikimedia Commons)

Le **territoire de l'Ardèche et de la Drôme** notamment se sont construits en partie autour de l'eau, notamment du **Rhône**. Or, ce **fleuve puissant et tumultueux** est **difficile à traverser.** La batellerie rhodanienne a dû s'y adapter. Un des exemples phares de création sur mesure, le **bateau-grappin, imaginé au 19e siècle** et doté d'une immense roue qui permettait à l'embarcation de résister aux courants forts.

Un territoire qui s'est construit autour du fleuve

Si vous explorez les bords de Rhône, vous découvrirez des paysages variés, dont les reliefs n'ont nul autre pareil. Toute une économie s'est construite autour du fleuve, mais aussi une culture et un savoir-faire, comme cela est mis en avant dans le château musée de Tournon-sur-Rhône, en Ardèche.

Le musée précise que le Rhône, « **fleuve puissant et impétueux, a servi de voie d'échanges dès l'époque gallo-romaine**. Autour de lui, toute une kyrielle d'activités s'organisait, de la pêche aux bateaux-lavoirs, des moulins à blés aux bacs à taille. »

Parmi ces activités, la navigation est la plus importante ; elle s'accompagne du développement des ports.

Le fleuve et la batellerie

En l'absence d'un chenal navigable régulier, face à un fleuve puissant et tumultueux, la batellerie rhodanienne a dû s'adapter et inventer de nouveaux types de bateaux pour se développer, indique le musée, dont le 2e étage est consacré à l'histoire de la batellerie locale. Et de prendre en exemple **l'invention vers 1840 du bateau-grappin** (aussi appelé bateau-crabe) : sur un remorqueur à grandes roues à aubes latérales, une énorme roue métallique dentée d'une quinzaine de crocs est fixée.



Maquette du bateau-grappin, aussi appelé bateau-crabe. (©Château-musée de Tournon-sur-Rhône)

Lyon 8e

Des réunions pour repenser et embellir l'éclairage du quartier

Ce vendredi 13 novembre a eu lieu le premier rendez-vous du projet "Les Rêveries de Champagneux, illumine ton quartier", proposé conjointement par l'Espace des 4 vents et les collectifs JMRé et Darkitects.



L'équipe en charge du projet "Les Rêveries de Champagneux, illumine ton quartier". Photo Oriane Moulin

Lauréat de la 2e édition du budget participatif, le projet "Les Rêveries de Champagneux, illumine ton quartier" invite les élèves de l'école Marie-Bordas à repenser l'éclairage nocturne de leur quartier. Accompagnés par des architectes designers et des concepteurs lumières, leurs rêves sont mis à l'honneur afin de proposer un éclairage alternatif et poétique. Élodie, membre du collectif JMRé, précise : « On tente de créer une sorte de rêve collectif. L'idée est de projeter au sol le résultat pour créer une ambiance lumineuse qui sort du quotidien. »

Faute de monde, la première balade nocturne prévue n'a pas eu lieu. Ayant pour but de noter collectivement les lieux en besoin d'éclairage supplémentaire, l'équipe en charge du projet se rabat sur la distribution de questionnaires pour faire malgré tout avancer le projet. Plusieurs endroits non éclairés sont cités à plusieurs reprises, comme les allées perpendiculaires à la rue de Champagneux.

« Dans cette rue, il n'y a pas de restaurants ou de commerces. Ce sont les enfants sortant de l'école qui fréquentent cet espace quand il fait nuit et les habitants qui rentrent chez eux », souligne Julien Buquet, responsable de l'Espace des 4 vents. C'est à la suite de ce constat que la MJC du 8e a demandé une subvention afin que les habitants du quartier soient écoutés dans la réalisation de ce projet participatif.

Rendez-vous les 27 novembre et 10 décembre, devant l'école Marie-Bordas, pour la suite du projet, centrée sur des compositions graphiques et la réalisation d'une œuvre participative, exposée à la Fête des Lucioles, place Belleville le 12 décembre.

Le cahier des charges établi par les enfants sera transmis aux services de la Ville de Lyon, pour un début des travaux au courant de l'année 2027.

• De notre correspondante Oriane Moulin

Lyon 4e

Arrêt du métro C : des mesures d'urgence réclamées à Véronique Sarselli, présidente du Sytral

Dans un courrier envoyé à la présidente (LR) de la Métropole et du Sytral Véronique Sarselli, le conseiller municipal Loic Terrenes (Lyon, Humaniste et Démocrate) lui enjoint de prendre des mesures d'urgence face à l'arrêt du métro C. Notamment, une navette express entre l'Hôtel de Ville et la Croix-Rousse.



Les voies désertes de la station Croix-Paquet sur la ligne C, à l'arrêt depuis le 2 novembre. Photo Maxime Jegat

La reprise est, pour l'heure, toujours espérée pour ce vendredi 20 novembre. Mais depuis deux semaines, les usagers habituels du métro C déplorent les conditions de substitution à la ligne arrêtée depuis le 2 novembre dernier. Sans bus relais, les bus C13, C18 et 141 desservant la Croix-Rousse et Caluire sont régulièrement surchargés.

« Conséquence d'un sous-investissement chronique »

Loic Terrenes, conseiller municipal d'opposition à Lyon et dans le 4e arrondissement, a écrit dans ce sens un courrier à Véronique Sarselli, présidente de Sytral Mobilités, l'autorité organisatrice du métro lyonnais. « Depuis maintenant deux semaines, plus de 30 000 voyageurs sont directement pénalisés par cette interruption », écrit-il, expliquant que la ligne « constitue un axe de déplacement essentiel, voire le principal moyen de rejoindre » le centre-ville.

Pointant du doigt les « conséquences importantes pour l'activité économique » à l'approche des fêtes de fin d'année, l'élu estime que l'arrêt de la ligne « fragilise des commerçants », déjà touchés par les mobilisations, et qui « dépendent aussi de l'accessibilité du plateau ».

Loic Terrenes réclame des mesures immédiates : le renforcement de la fréquence de passage des lignes de bus C13, 141, C18 et 38. L'étude de la mise en place d'une navette express temporaire entre Hôtel de Ville et Croix-Rousse, sans arrêt intermédiaire, pour maintenir une liaison rapide entre le plateau et le centre-ville. Et enfin, la mise en place d'un dispositif de remboursement des abonnements pour les usagers concernés, sur demande et sur présentation de justificatifs.

Le conseiller d'opposition dénonce les « conséquences d'un sous-investissement chronique dans la maintenance, la modernisation et la sécurisation de notre réseau de transports en commun au cours de la précédente mandature », et appelle Véronique Sarselli à tenir ses promesses de campagne en investissant massivement sur cette ligne unique au monde. « Vous avez érigé la fiabilité et la sécurité de notre réseau de transports en commun en objectifs prioritaires de votre mandat à la présidence de Sytral Mobilités. Ces investissements apparaissent donc plus que jamais nécessaires et pleinement cohérents avec la vision que vous avez développée. »

● **Hugo Francés**

L'ESSENTIEL 17/11/26

À la Confluence, un immeuble conçu pour vivre sans allumer le chauffage



L'immeuble Essentiel 22-26 compte 23 appartements en BRS conçus pour rester entre 22 et 26 °C toute l'année sans climatisation, avec des radiateurs en appoint (crédit : Nexity).

Nexity inaugure ce mardi **Essentiel 22-26**, un bâtiment novateur **unique en France**.

Les bases

- Le nom de l'immeuble donne la **température visée** à l'intérieur **toute l'année : entre 22 et 26 °C**, sans climatisation. Le cabinet Baumschlager Eberle a expérimenté le principe dès **2013** dans ses bureaux à Lustenau, en **Autriche**.
- Nexity en a négocié l'**exclusivité en France** et l'a adapté au logement à Lyon, **une première dans le pays**. Reste à voir si la température se maintient dans cette plage sur une année complète, avec des appartements occupés.
- Le promoteur a déjà annoncé une 2e opération de **35 logements à loyer maîtrisé** à La Garenne-Colombes, dans les Hauts-de-Seine.

En pratique

- En hiver, les **murs en briques creuses de 60 cm** et le **triple vitrage** limitent les pertes de chaleur. Le soleil, les habitants et les appareils ménagers contribuent à réchauffer les pièces. Les fenêtres sont placées **en retrait de la façade**. L'épaisseur du mur fait de l'ombre aux vitres quand le soleil est haut en été et laisse entrer ses rayons, plus bas, en hiver.
- L'été, de petits volets attenants aux fenêtres, les **ventelles**, peuvent s'ouvrir automatiquement la nuit pour laisser entrer l'air frais. Des capteurs mesurent la **température, l'humidité et le taux de CO_2** pour ajuster leur ouverture.
- Les habitants peuvent toujours ouvrir leurs fenêtres et disposent de **radiateurs d'appoint** raccordés au **réseau de chaleur urbain**.

Zoom sur

- Les **23 appartements**, du T2 au T5, ont trouvé preneur en **6 semaines à 2 910 €/m²**. Ce prix s'explique par le bail réel solidaire.
- Sous **conditions de revenus**, les ménages achètent leur logement et versent une **redevance mensuelle** à la **Foncière solidaire** du Grand Lyon, qui reste **propriétaire** du **terrain**.
- Le **prix et les conditions de revente sont encadrés** pour que le logement reste abordable pour les prochains acquéreurs. L'immeuble compte aussi **1 logement partagé** où les résidents peuvent héberger leurs invités.

L'ESSENTIEL 17/11/26

La question : Qui sont les 4 personnages de la fontaine des Jacobins ?



Installées en 1886, les 4 statues de la fontaine des Jacobins rendent hommage à des artistes lyonnais, chacun associé à un art et à un siècle (crédit : Adobe Stock).

Un **plan** roulé, des outils de **graveur**, un **maillet** et une **palette**. Sur la **place des Jacobins**, ces objets permettent de reconnaître les métiers des **4 artistes lyonnais** représentés sur la fontaine.

4 artistes, 4 siècles

- Au sud, **Philibert Delorme** tient un plan à la main. À ses pieds, une maquette du pavillon central des **Tuileries** rappelle qu'il a commencé la construction de ce palais parisien. Il représente l'architecture du **XVI^{e} siècle**.
- Côté est, les outils de **Gérard Audran** évoquent la gravure du **XVII^{e} siècle**. C'est lui qui a gravé les *Batailles d'Alexandre* d'après les tableaux de Charles Le Brun.
- Au nord, **Guillaume Coustou**, auteur des *Chevaux de Marly*, incarne la sculpture du **XVIII^{e} siècle**. Dans sa main gauche, il tient une petite version du **Rhône sculpté au pied de Louis XIV**, place Bellecour.
- Enfin, à l'ouest, **Hippolyte Flandrin** représente la peinture du **XIX^{e} siècle**. Sa palette repose à côté d'une maquette de l'église Saint-Martin d'Ainay.
-

Du concours aux Jacobins

- Avant de dessiner la fontaine, **Gaspard André**, l'architecte du théâtre des Célestins, avait déjà réuni ces 4 disciplines dans un projet de concours d'école. La peinture y était incarnée par **Nicolas Poussin**. Dans la version retenue par le **conseil municipal en 1877**, c'est le Lyonnais **Hippolyte Flandrin** qui prend sa place.
- La fontaine est inaugurée en **1885** et les statues, réalisées par le sculpteur **Charles-Marie Degeorge**, sont installées l'année suivante. À leur livraison, elles étaient trop hautes pour leurs niches et ont dû être **raccourcies**.
- Depuis, un tour de la fontaine dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, **en partant de Delorme**, suffit à retrouver les artistes **dans l'ordre des siècles**.

La réouverture du musée des Tissus encore repoussée, les travaux en retard

À l'occasion du centenaire de la Société des amis du musée des Tissus et des arts décoratifs de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a réaffirmé son engagement dans les travaux du bâtiment, fermé depuis 2021. Au départ prévue pour 2026, la livraison est annoncée à « l'horizon 2030 ».



Catherine Laforêt, conseillère régionale, élue à la commission Culture et patrimoine, a indiqué que le retard du chantier était causé par les nombreux recours déposés. Photo Sibylle Beaunée

« Il va encore falloir être patient… » La réouverture du musée des Tissus et des arts décoratifs de Lyon (2e), au 34 rue de la Charité, ce ne sera pas pour cette année. Fermé depuis 2021 et alors que Laurent Wauquiez, alors président (LR) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, tablait initialement sur une réouverture en 2026, le public devra attendre jusqu'en 2030 pour découvrir le nouveau musée.

« Les travaux n'ont même pas commencé. Le projet a été décalé en raison de nombreux recours. Nous espérons une ouverture à l'horizon 2030 », déclare au *Progrès* Catherine Laforêt, conseillère régionale, élue à la commission Culture et patrimoine. Du retard dans le chantier, causé en partie par « le mécontentement de riverains qui s'opposent au projet », indique la conseillère régionale, présente au centenaire de la Société des amis du Musée des Tissus et des arts décoratifs (SAM) de Lyon, lundi 16 novembre à la mairie du 2e arrondissement.

C'était en 2022. Le projet de réhabilitation (entre 50 et 60 millions d'euros) de Rudy Ricciotti, retenu par la Région pour rénover le musée, prévoyait de reconstruire entièrement le bâtiment qui borde la rue de la Charité et d'en élever un nouveau dans la cour - sans compter la création d'un auditorium, d'un restaurant en rooftop et d'une librairie. Ces projections suscitent la colère dans le quartier.

Les riverains, inquiets de se retrouver emmurés par les nouvelles constructions, se mobilisent. Dans la foulée, s'appuyant notamment sur ces remarques, les commissaires enquêteurs émettent un avis défavorable à la modification du Plan local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole qui aurait permis la réalisation de la première version du projet. Reste à la Région de revoir sa copie pour le bâtiment. Et à la Métropole, pour son PLU-H.

« Nous avons l'ambition d'en faire un véritable lieu de destination »

« C'est un projet auquel nous sommes très attachés et qui figure au tout premier plan dans les préoccupations de la Région », affirme de son côté Florence Verney-Carron, vice-présidente à la Culture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et présidente du Groupement d'intérêt public (GIP) "Musée des tissus ". Même son de cloche chez Pierre Olivier, maire (LR) du 2e arrondissement et conseiller régional : « Nous avons l'ambition d'en faire un véritable lieu de destination. »

Une réouverture numérique

En attendant la réouverture physique du musée, c'est en ligne que celle-ci va se faire. Le 15 février 2027, le site internet du musée des Tissus et arts décoratifs mettra à disposition du public 150 000 notices répertoriant les œuvres de la galerie.

« Grâce aux donateurs, nous pouvons mettre en place ce système. Les visiteurs pourront voir toutes les pièces que nous possédons. Quand vous entrez dans un musée, vous ne pouvez pas tout voir, là, ce sera le contraire », expose Aziza Gril-Mariotte, directrice du musée.

Même si le futur du musée des Tissus semble encore incertain, ce n'est pas le cas pour la Société des amis du Musée des tissus et des arts décoratifs (SAM), qui fête ses 100 ans de fonctionnement cette année, malgré une baisse au niveau des adhérents, comme le précise son président, Henri Brenders : « Avant le Covid, nous étions 300. La fermeture du musée nous a aussi fait perdre des personnes, mais on s'en sort. »

Un anniversaire fêté dans le cadre d'une exposition sur une sélection d'illustrations d'ouvrages acquis par l'association au profit du musée, à retrouver à la mairie du 6e jusqu'au 3 décembre. Des conférences sont également organisées jusqu'au 30 novembre. La programmation est à retrouver sur le site de la SAM.

● **Sibylle Beaunée**

▶ Le projet en sept dates

► 2015 : la Chambre de commerce, propriétaire du musée, annonce ne plus pouvoir le financer à cause de la perte d'une ressource fiscale affectée par l'État.

► 2017 : après le désengagement de la Ville et de la Métropole, la Région sauve le musée de l'éparpillement des collections.

► 2018 : la Région rachète pour l'euro symbolique l'immobilier : deux hôtels particuliers du XVIIIe siècle, Villeroy (tissus) et Lacroix-Laval (arts décoratifs), des bâtiments modernes, une cour et un jardin classés.

► 2021 : fermeture du musée, le 30 avril. Une concertation est lancée par la Métropole, préalable à l'enquête publique sur la modification du Plan local d'urbanisme (PLU-H). Restauration de l'hôtel de Lacroix-Laval.

► 2022 : création d'un Groupement d'intérêt public (GIP) réunissant trois partenaires : la Région, la Chambre de commerce et l'Union inter-entreprises textiles Auvergne-Rhône-Alpes, Unitex. La même année, la commission d'enquête expose que les citoyens se sont largement mobilisés contre le projet, constatant qu'une partie de leurs appartements, donnant sur le musée, serait emmurée.

Les commissaires émettent un avis défavorable à la modification du PLU-H.

► 2022 : lancement du processus d'une nouvelle modification du PLU-H.

► Novembre 2026 : les travaux n'ont toujours pas commencé. La Région annonce la livraison du nouveau musée à « l'horizon 2030 ».

METROPOLE GRAND LYON

Les déchets se trient au parc de Parilly et au domaine de Lacroix-Laval

Les deux parcs métropolitains sont désormais équipés de silos à tri dans l'objectif d'encourager le recyclage des déchets et des emballages dans l'espace public.



© Métropole de Lyon / Anaïs Mercey

Dans les parcs aussi, on trie ses déchets. Depuis le 18 septembre, la Métropole de Lyon a déployé des **silos à tri** aux entrées du **parc de Parilly** et au sein du d**omaine de Lacroix-Laval**. Trois catégories de déchets sont concernées : le **verre, les emballages et papiers et les autres déchets**. Des silos de deux mètres cubes ont été installés à plusieurs endroits des parcs pour inciter les usagers à trier leurs déchets. Ces équipements sont cofinancés avec Citeo.

Au parc de Parilly, les silos ont été installés sur les parkings situés aux entrées du parc. Ils seront complétés par l'installation de silos d'un mètre cube dans le parc.

Du côté du domaine de Lacroix-Laval, en plus des silos, des **corbeilles à double flux** (emballages et autres déchets) seront installées à des endroits stratégiques dans le parc.

Pour encourager les usagers à utiliser ces nouveaux équipements, une signalétique adaptée va être déployée et des **opérations de médiation** sont organisées à partir du 21 septembre.

40 % d'emballages

Cette nouveauté dans les deux parcs métropolitains est rendue obligatoire par l'application de la **loi Agec** (antigaspillage pour une économie circulaire) qui impose, depuis le 1er janvier 2025, le développement du tri dans l'espace public.

D'après Citeo, près de **40 % des déchets déposés dans les poubelles de l'espace public sont des emballages**. Jusqu'à maintenant, ils n'étaient pas orientés vers les filières de recyclage et de valorisation adaptées.

L'équipement des deux parcs de la métropole en solutions de tri suit l'expérimentation menée sur les rives de Saône il y a plusieurs mois.

Écrit par Pierre Lelièvre Publié le 23 septembre 2026

18/11/26 - Par Philippe Créhange

Les défis de l'habitat : « Il faut réparer ce qui existe déjà »

Crise du logement, artificialisation des sols et urgence climatique : pour l'architecte Christine Leconte(1), il est urgent de transformer l'habitat existant.



« Nous savons que nous ne pouvons plus continuer à nous étendre sur les terres agricoles, qui sont indispensables à notre alimentation et à la préservation de l'environnement. Il faut donc réparer et optimiser ce qui existe déjà », estime Christine Leconte. Photo Philippe Créhange/Le Télégramme

En France, le mal-logement progresse et la construction neuve connaît une crise sévère. Doit-on s'inquiéter ?
« Cela fait des années qu'il faut s'inquiéter de la question du logement en France. Depuis l'après-guerre, un certain nombre de politiques publiques ont façonné le visage de nos villes. Aujourd'hui, au lieu de piloter une politique liant l'emploi, les loisirs et l'habitat, on agit comme si le logement pouvait être déplacé là où se trouve l'emploi. »

On constate une baisse de la natalité et une augmentation des familles monoparentales. Comment répondre à cette évolution ?
« En plus de ces phénomènes, nous faisons face au vieillissement de la population. Nous avons des demandes croissantes pour des personnes seules vivant dans des logements parfois trop grands, et des familles monoparentales dont les parcours résidentiels sont figés. Nos besoins en logement varient au cours de notre vie : quand on est étudiant, quand on se marie, quand on a une famille, puis quand les enfants partent, et enfin en vieillissant. Le problème réside dans le manque de diversification de l'offre dans certains secteurs, comme les zones pavillonnaires. »

Cette situation est-elle due à des plans locaux d'urbanisme trop standardisés ?
« Ces politiques publiques ont été fabriquées progressivement. Lorsque les logements en centre-ville ne répondaient plus aux attentes, les villes se sont étendues avec des nappes pavillonnaires. Cette migration vers la périphérie a créé des logements vacants dans les villes moyennes et a nécessité la création de zones commerciales en bordure des zones pavillonnaires. Nous avons ainsi travaillé par "zoning" avec une approche séparée pour l'artisanat, le commerce et l'habitation, ce qui a favorisé l'usage de la voiture. »

Comment réadapter ces zones ?
« C'est le grand défi du XXIe siècle. Nous savons que nous ne pouvons plus continuer à nous étendre sur les terres agricoles, qui sont indispensables à notre alimentation et à la préservation de l'environnement. Il faut donc réparer et optimiser ce qui existe déjà. Nous passons d'une ville "facile" sur catalogue à une ville de transformation, beaucoup plus complexe mais aussi plus riche et unique. »

Beaucoup de foyers rêvent toujours, et c'est légitime, d'avoir leur propre pavillon avec un jardin.
« Ce rêve n'a pas disparu et nous pouvons continuer à proposer des maisons individuelles. Toutefois, la dynamique doit changer : au lieu de construire de nouveaux pavillons systématiquement, l'enjeu est de libérer ceux qui existent déjà pour que d'autres puissent y accéder. »

Faut-il densifier la ville ?
« Exactement, mais le mot "densifier" peut faire peur car il est souvent associé à une perte d'intimité. Densifier signifie en réalité être plus proche des services (boulangerie, école, transports) et utiliser moins sa voiture. »

Métropoles et périurbain sont deux mondes qui se parlent peu. Comment faire en sorte qu'ils échangent davantage ?
« Il y a aussi le monde rural à prendre en compte. Une solution est le polycentrisme, c'est-à-dire démultiplier les centralités pour ne plus tout concentrer au même endroit. Il s'agit de travailler sur des "biorégions" où les territoires cherchent l'autosuffisance et mutualisent leurs ressources, sortant ainsi de la monofonctionnalité pour recréer du lien entre les espaces. »

Face aux épisodes climatiques violents comme la canicule ou les pluies diluviennes, comment peut-on transformer notre habitat qui n'est pas adapté ?
« C'est un sujet qui devrait être prioritaire pour le gouvernement. Cela doit être géré à l'échelle des quartiers, des réglementations d'urbanisme, et non pas seulement laissé à la charge individuelle de chaque citoyen. Il serait plus pertinent de mutualiser les diagnostics et de financer une réhabilitation globale. »

La climatisation est-elle à exclure ?
« Pas totalement, elle peut être nécessaire dans certains endroits spécifiques. Mais si nous climatisons tout notre parc immobilier, nous subirons des pannes à cause des pics de demande en électricité, l'air chaud rejeté augmentera la température urbaine, et le système sera intenable. »

Faudra-t-il interdire de construire près des forêts en raison des risques d'incendies ?
« Sans nécessairement passer par des interdictions strictes partout, il faudra aménager le territoire en fonction des risques. Les assurances d'ailleurs commencent déjà à refuser de couvrir certaines zones trop exposées. »

Sur les côtes, malgré l'érosion, les gens continuent d'acheter à prix d'or. Ne veut-on pas voir la réalité ?
« Il faut apprendre à vivre avec la culture du risque. Le XX^{e} siècle nous a habitués à utiliser l'ingénierie pour lutter contre la nature, mais aujourd'hui, nous devons accepter que nous ne puissions plus lutter contre certains éléments de cette manière. Les zones littorales vont évoluer d'ici 20 à 40 ans et il est du devoir de l'État d'anticiper ces changements. »

À quoi ressemblera l'habitat en 2050 ?
« La ville du futur sera composée à 80 % des logements qui existent déjà aujourd'hui [(2)]. Notre défi principal est donc de transformer ce bâti existant. Les nouvelles constructions, elles, utiliseront beaucoup moins de béton et davantage de matériaux biosourcés, garantissant une architecture de qualité, saine et passive. »

[(1)] Christine Leconte est directrice de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, lauréate du Palmarès des jeunes urbanistes en 2010, autrice de "Réparons la ville !" (Éditions Apogée), co-écrit avec SylvainGrisot.
[(2)] Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH).

19/11/26 - Par Cyrille Seux

Réduction des déchets : ce que révèle le baromètre Odoxa-Suez sur vos pratiques

Le septième baromètre Odoxa-Suez révèle une prise en compte à la hausse des problématiques liées à la réduction des déchets. Un sujet qui comptera dans la future campagne présidentielle selon le retour du panel.



Sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes, seulement 17 % des sondés se disent ainsi très impliqués dans la réduction des déchets. Photo d'archives Stéphane Guiochon

Le septième baromètre Odoxa-Suez sur « Les Français et la réduction des déchets » a été dévoilé en amorce de la Semaine européenne de la réduction des déchets. Un baromètre qui révèle un rebond notable de la prise en compte des Français sur le sujet. À la sortie d'un été où la canicule a rappelé l'impact du dérèglement climatique, leurs « écogestes » sont globalement revus à la hausse en termes de consommation, comme de gestion des déchets. Un intérêt qui résonne dans la perspective de l'élection présidentielle. Les attentes et exigences auprès de la classe politique sont fortes en la matière.

Une conso plus responsable

Des enseignements que l'on retrouve à l'échelle d'une Région Auvergne-Rhône-Alpes aux allures de bonne élève pour Caroline Dupeuble, directrice de territoire Aura et Paca de Suez R & V et collectivités. « À mes yeux, elle est plutôt mature sur un certain nombre de sujets. Elle me paraît même volontariste et assez en avance sur certains points » considère la dirigeante. « Par exemple, avec 83 %, elle possède dix points de plus par rapport au national sur le fait de privilégier l'eau du robinet que l'eau en bouteille. Avec 52 % d'achat occasionnel de produits en vrac, on est dans la moyenne nationale, tout comme les 51 % sur les équipements reconditionnés », poursuit-elle.
Dans le même temps, 43 % des sondés régionaux reconnaissent avoir fait des achats sur un site d'ultra fast commerce asiatique cette année et 56 % se disent attentifs à l'impact environnemental de leurs achats.

Le recyclage des biodéchets s'installe

Une tendance de fond écoresponsable liée aux comportements d'achats qui se retrouve également dans les 69 % d'habitants assurant avoir revendu des objets sur des plateformes « de seconde main ». Un domaine où les Pays de la Loire sont leaders avec 76 %, et l'île de France dernière avec 65 %. Cette prise en compte environnementale des usages dans la région se décline aussi particulièrement avec le recyclage des biodéchets. 64 % des répondants du panel régional déclarent le faire régulièrement, soit 3 points de plus que la moyenne nationale. Bien loin toutefois des 73 % des Pays de Loire, encore en tête.

Enjeux

Voilà pour la dynamique positive. Caroline Dupeuble identifie toutefois deux enjeux pour l'année à venir. « Le premier n'est pas du tout dans le baromètre, mais je me permets de le glisser. On voit que le tri est devenu naturel. Il me semble nécessaire de continuer une pédagogie importante sur ce geste pour faire en sorte que les gens continuent à bien le faire. La qualité du tri est très importante pour pouvoir recycler comme il faut les matières.
Le deuxième grand enjeu, c'est la réduction des déchets. Elle n'est pas encore aussi naturelle que le tri. Il faut qu'on trouve des solutions simples et des bénéfices visibles pour que les usagers rentrent dans cette dynamique de réduction », estime-t-elle.
Sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes, seulement 17 % des sondés se disent ainsi très impliqués dans la réduction des déchets. 53 % d'entre eux sont convaincus qu'il faut adopter une nouvelle façon de consommer moins productrice de déchets. Un pourcentage qui chute à 46 % quand il s'agit de la nécessité de bien trier… Le signe d'une opinion encore partagée malgré la tendance révélée par ce baromètre. Près de la moitié des habitants de la région jugent ainsi que réduire ses déchets est coûteux ou compliqué et 56 % jugent que « les gens » ne font pas suffisamment attention à limiter leurs déchets.

Un message aux candidats à la Présidentielle

La sentence est irrévocable mais dénote d'une appétence notable sur cette problématique à quelques mois de l'élection présidentielle. Dans cette perspective, 62 % du panel d'Auvergne Rhône-Alpes affirment que les propositions des candidats à l'Élysée sur cette thématique compteront dans leur vote. Alors même que 65 % d'entre eux jugent que l'État n'encourage pas assez la réduction des déchets. Et les sondés ont des attentes pour 2027.
Pour ne citer qu'elles : 84 % attendent des propositions contre les dépôts sauvages, 81 % souhaitent des mesures contre l'obsolescence programmée, 79 % désirent la promotion d'énergie verte à partir de déchets ménagers ou bien encore 67 % demandent la taxation des produits à impact environnemental et 65 % des propositions pour lutter contre l'ultra fast-commerce. Le message est passé.

20/11/26 Par Louise Pinard

57 ans et deux logements : à quoi ressemblent les multipropriétaires dans la région ?

L'Insee vient de dévoiler son étude sur la multipropriété en Auvergne-Rhône-Alpes. L'institut publie également ses statistiques sur les ménages à très hauts revenus qui se concentrent principalement autour de Lyon et du Canton de Genève.



Le Rhône compte 9 950 ménages parmi les très hauts revenus. Cela en fait le quatrième département en France.
Photo d'illustration Frédéric Chambert

Dans la région Auvergne Rhône-Alpes, 36 % des propriétaires étaient multipropriétaires en 2023. Sans surprise puisque le patrimoine immobilier se construit avec le temps, l'âge médian du multipropriétaire est de 57 ans.

Parmi ces multipropriétaires, 58 % possèdent deux logements. Ceux qui en disposent de dix, ou plus, sont assez rares, ils représentent 2 % des multipropriétaires et sont en majorité des hommes.
Les multipropriétaires sont bien plus nombreux en Haute-Savoie, en Savoie ou dans le Rhône, contrairement à l'Allier par exemple. En Haute-Savoie, on trouve 5 % de multipropriétaires résidents étrangers qui sont surtout britanniques.

Enfin, si les biens des multipropriétaires se situent majoritairement là où ils résident, on note un attrait pour le sud de la France avec de nombreux logements qui y sont localisés.

La deuxième région à compter le plus de très hauts revenus
La région Auvergne Rhône-Alpes concentre une grande partie des ménages à très hauts revenus du pays (supérieurs à 9 830 euros par mois pour une personne) puisqu'elle se situe juste derrière la région Île-de-France. Leur profil ? En couple, âgés de 60 à 74 ans et sans enfant.

Ces très hauts revenus se concentrent autour de la frontière suisse, avec 23 % qui résident en Haute-Savoie, et au sein de la métropole lyonnaise, principalement au nord-ouest. Le Rhône est le 4e département de France à en compter le plus avec 9 950 ménages. Paris, en première place en compte 57 040. Mais à l'inverse, ces ménages sont moins présents dans les départements ruraux.

Enfin, en Auvergne Rhône-Alpes, 260 ménages ont un revenu égal ou supérieur à 233 560 euros mensuel.

Mions

« Cet entrepôt va beaucoup servir » : un hub logistique dédié à la solidarité

Dédié à la solidarité locale et à l'aide humanitaire internationale, un entrepôt solidaire est en cours de travaux à Mions. Porté par la Fondation CGA CGM avec pour opérateur l'ONG Bioport, le futur hub de 5 000 m² regroupera à terme une trentaine d'acteurs, dont Handicap International, Action contre la faim, l'Agence du don en nature…



Après Marseille, un entrepôt solidaire ouvrira à Lyon en juin prochain, porté par la Fondation CMA CGM dirigée par Saadé Zeenny, et soutenu par Alain Mérieux. Photo Joël Philippon

« Malheureusement, cet entrepôt va beaucoup servir ». Jeudi matin au cœur de la zone industrielle Lyon Sud-Est de Mions, la phrase est prononcée par Alain Mérieux. Le président de la Fondation éponyme, partenaire du projet, résume bien, ce que renseigne la création de ce hub de 5 000 m², dédié à la logistique solidaire : le besoin d'un outil permettant de répondre plus efficacement aux besoins des populations précaires. Mais aussi, le signe d'une multiplication des crises et des conflits.

Ce que traduit également l'outil collectif qui servira à distribuer et acheminer toujours plus efficacement l'aide alimentaire, sanitaire, sociale et humanitaire, est la baisse des financements aux associations et ONG qui, pour maintenir et renforcer leurs interventions, ont besoin de mutualiser leurs moyens.

5 millions d'euros sur cinq ans

« Nous devons repenser collectivement les moyens de la solidarité », défend, ainsi Tanya Saadé Zeenny. La présidente d'une Fondation appartenant au Groupe CMA CGM, leader du transport et de la logistique, est à l'origine d'un premier entrepôt solidaire à Marseille. Inauguré en 2024, il a permis de doubler la solidarité alimentaire.

La particularité de celui de Lyon, doté de 5 millions d'euros sur 5 ans par la Fondation, est de « combiner » solidarité de proximité et aide à l'international.

> « Envoyer la bonne aide, au bon endroit, rapidement »
> **Maxence Giraud, directeur logistique de Handicap International**

Les clés sont remises à l'ONG Bioport, spécialiste de la logistique solidaire et humanitaire. Satisfaction pour son président Benoît Miribel rappelant qu'il y a 30 ans, Bioport avait été créé pour fédérer les intervenants de l'action humanitaire. Avec le soutien fondateur de la famille Mérieux déjà.

Parmi les autres partenaires de l'entrepôt solidaire, figurent les Fondations Sanofi, Carrefour. Mais aussi le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

« L'objectif quand une crise éclate, c'est d'envoyer la bonne aide, au bon endroit et le plus rapidement possible. Cela, on ne peut plus le faire dans son coin », a réagi Maxence Giraud, directeur logistique de Handicap International qui rejoint le futur hub.

Tulipe, établissement pharmaceutique à vocation humanitaire, installé dans le Val-d'Oise, prévoit également de rejoindre l'entrepôt solidaire fin 2027. Karine Levesque, sa présidente, y voit l'opportunité « d'augmenter nos capacités de stockage et de préparation, mieux répondre aux offres de dons, ainsi qu'aux crises humanitaires ».

« On change d'échelle »

Sur les 5 000 m² aménagés, 1300 seront des espaces de stockage pharmaceutique.

« Aujourd'hui, on innove et on change d'échelle », a conclu Tanya Saadé Zeenny, satisfaite que « l'initiative privée contribue au bien commun ». Et de concéder que le projet marseillais autour de cinq associations, n'a pas été simple à mener. Là, elles seront jusqu'à trente associations et la concurrence qui va avec.

D'autres entrepôts solidaires sont prévus, en région parisienne, à Lille, aux Antilles et à Mayotte.

• **Dominique Menvielle**



5000 m² dédiés à la solidarité, notamment en cas de crise internationale : 1300 m² seront en outre réservés à du stockage pharmaceutique. Photo Joël Philippon



Le lieu ouvrira à Mions, proche de l'aéroport Saint-Exupéry et des grands réseaux de transport. Photo Joël Philippon

PHO20 - V1

20/11/26 LYON CAPITALE - par Amaury Perrin

La baignade dans la darse de Confluence sera gratuite dès l'été 2027 à Lyon

La baignade dans la darse de Confluence se précise. La Ville de Lyon a confirmé, jeudi 19 novembre, une ouverture à l'été 2027 et un accès entièrement gratuit. Le projet prévoit toutefois plusieurs conditions de sécurité pour les futurs baigneurs.

Les Lyonnais pourront bientôt se baigner dans la Saône sans quitter la ville et sans débourser un centime. Jeudi 19 novembre, à l'occasion du conseil municipal, le maire de Lyon, Grégory Doucet, et son adjointe aux Sports, Julie Nublat-Faure, ont annoncé que le futur site de baignade naturelle de la darse de Confluence serait entièrement gratuit. La municipalité confirme également une ouverture pour l'été 2027.
Le projet se précise ainsi davantage, après avoir franchi une étape importante le 7 octobre dernier. Après des semaines d'atermoiements, la présidente de la Métropole de Lyon, Véronique Sarselli, avait finalement donné son accord pour la poursuite du projet. La Ville a depuis demandé à la SPL Lyon Confluence, chargée de la maîtrise d'ouvrage, de revoir le calendrier et les modalités techniques afin de respecter l'échéance annoncée.
Pour tenir les délais, la municipalité a finalement choisi de recentrer cette première phase sur un dispositif de baignade en eau libre, sans fond aménagé. Ce scénario doit permettre de maintenir l'ouverture à l'été 2027, malgré la suspension du projet pendant la période électorale puis à l'installation du nouvel exécutif métropolitain.

Une baignade encadrée et surveillée

Si l'accès sera gratuit, plusieurs règles devront être respectées par les baigneurs. La Ville prévoit notamment d'imposer un niveau minimal de nage ainsi que le port obligatoire d'une bouée de nage en eau vive. Des modalités précises seront définies dans le règlement intérieur du site. La sécurité reposera également sur un espace clôturé et surveillé par des personnels dédiés. La baignade sera uniquement autorisée pendant la période estivale et aux horaires d'ouverture. En dehors de ces créneaux, l'accès à l'eau sera interdit.
Pour assurer le fonctionnement de cet équipement, la Ville fera appel à un prestataire spécialisé. Celui-ci prendra notamment en charge la surveillance des baigneurs, le contrôle de la qualité de l'eau, l'entretien des installations ainsi que le montage et le démontage du dispositif en début et fin de saison.
Enfin, la municipalité entend poursuivre les échanges avec les riverains, les commerçants et les habitants. Un comité de suivi doit être installé le 10 décembre prochain, tandis qu'une réunion de restitution de la concertation est programmée le 12 décembre. L'objectif affiché est de permettre aux Lyonnais de profiter d'un nouvel espace de fraîcheur et de loisirs au cœur de la ville. En particulier dans un contexte de multiplication des épisodes de fortes chaleurs.

LA TRIBUNE DE LYON 19/11/26 - David Gossart

Lyon 8e.
La Métropole rend l'avenue des Frères-Lumière aux voitures : deux visions des déplacements s'affrontent.
La Métropole de Lyon décide encore une fois de revenir en arrière sur un aménagement réalisé par l'exécutif écologiste précédent. Cette fois, l'aménagement de l'avenue des Frères-Lumière.



L'avenue des Frères-Lumière (Lyon 8e) va être rouverte entièrement aux voitures, a décidé Véronique Sarselli. © Enzo Riquit

Après l'avenue Rockefeller, l'avenue des Frères-Lumière. La Métropole de Lyon vient d'annoncer ce jeudi après-midi qu'elle rouvrait l'axe Ouest-Est aux véhicules sur l'ensemble de sa longueur.

Le « filtre modal », à savoir les plots de béton placés à l'angle des rues Saint-Maurice et Gelibert, seront enlevés. Trois feux seront réinstallés à trois carrefours : Saint-Maurice, Villon et des Tuilliers. Le tout pour un coût de 750 000 euros, les feux étant réinstallés en profitant de travaux de Dalkia.
Ces travaux se réaliseront à l'été prochain pour une réouverture au second semestre 2027.

750 000 euros pour rouvrir
L'aménagement total de l'avenue avait coûté entre 5 et 6 millions d'euros, celui du filtre modal et du plan de déplacement, 200 000 euros études comprises.

La Métropole précédente avait en effet fait le choix de couper l'avenue en son milieu pour éviter qu'elle ne serve de voirie de transit, en déversant le trafic dans les rues adjacentes et en créant une « vélorue » pour faire baisser le nombre de voitures et « apaiser » ainsi le quartier commerçant.

Chasse à la taupe, cache-cache Droite/Écolos et suspension de séance
Le débat avait duré pendant tout le mandat 2020-2026, entre ceux qui s'inquiétaient de voir les petites rues engorgées et les riverains empêchés de circuler près de chez eux. Un temps, la peur de voir l'avenue piétonnisée avait même surgi, au moment où la Métropole envisageait un test pour la rendre piétonne le week-end.
Un sujet devenu aussi délicat et clivant que l'avenue Rockefeller, dont le point presse en début de semaine avait été perturbé par les « contre », avertis de la tenue du rendez-vous. La chasse à la taupe avait été vaine.
Cette fois, la Métropole de Lyon avait pris le parti de convoquer la presse à une heure dite ce jeudi, sans préciser à quel sujet ni où. Le point avenue des Frères-Lumière a été dévoilé une heure et quart avant, sans que cela n'empêche des riverains, le collectif Monplaisir Respire, de se retrouver sur place et de huer et applaudir ironiquement Véronique Sarselli après son point presse.

« C'est un mépris des habitants », réagi Grégory Doucet

Du coup, le conseil municipal de Lyon qui se tient aujourd'hui a suspendu brièvement sa séance en milieu d'après-midi pour laisser le temps au maire Grégory Doucet de prendre connaissance des annonces officielles effectuées quelques instants auparavant.

Informations auxquelles le maire a apporté ces commentaires : *« Il y a un vrai problème de méthode : ni les maires d'arrondissement concernés, ni moi n'avons été informés au préalable. Mme la Présidente de la Métropole présente à la presse des aménagements déterminants dans la vie des habitants, décidés unilatéralement*.»

« C'est un mépris des habitants, de leur sécurité et de leur santé. Je pense en premier lieu aux plus vulnérables : piétons et cyclistes, victimes de la pollution de l'air. Ces décisions vont coûter cher aux Lyonnais et aux Lyonnais, notamment dans un contexte contraint pour les finances publiques », a estimé Grégory Doucet.

Plus de trafic dans les petites rues

Pour Véronique Sarselli et son vice-président aux circulations intelligentes Pierre Oliver, il s'agit à la fois de soulager les riverains sujets à des congestions de circulations dans les rues adjacentes, et redonner la possibilité aux Grands Lyonnais de relier, entre autres, Grange Blanche ou l'Est Lyonnais sans détour.

« L'idée est de rééquilibrer, fluidifier. Car ce filtre modal fait reporter du trafic dans les rues adjacentes, et souvent sur des voies pas faites pour accueillir une circulation beaucoup plus importante » a expliqué la présidente LR de la Métropole, Véronique Sarselli.

Ce que l'ancien vice-président Les Écologistes Fabien Bagnon, interrogé par *Tribune de Lyon*, confirme et nuance. *« Le dispositif renvoyait pas mal de véhicules au nord du cours Albert-Thomas, ce que n'avaient pas vu les modèles mathématiques. En l'état, ce n'était effectivement pas adapté. Mais nous avions la possibilité de modifier le plan de circulation et le sens de circulation d'une rue pour s'adapter ».* Mais en période électorale, l'entreprise était un peu risquée.

Pour autant, l'ancien membre de la Ville à Vélo considère que rouvrir l'avenue entièrement est une sorte de surréaction à un projet qui, à l'origine, n'était pas si radical. *« Radical, ça aurait été de piétonniser. Mais après la concertation, nous avions abouti à ce projet médian »*, décrit Fabien Bagnon.

Il jauge que la Métropole aurait pu se saisir aujourd'hui de la solution plus simple imaginée en début d'année, qui aurait été *« complémentaire »*. Véronique Sarselli, elle, renvoie la balle. *« S'ils nous avaient écoutés avant, on aurait peut-être trouvé des solutions intermédiaires ».*

Dialogue de sourds…

Baisse de trafic

La Métropole n'entend en tout cas pas toucher au reste des aménagements destinés à apaiser le quartier, notamment la vélorue. Les vélos auront toujours loisir de circuler sur les frères Lumière dans les deux sens. Ce qui interroge Fabien Bagnon sur la compatibilité de la vélorue avec les recommandations du Cerema, la structure publique installée à Bron et qui accompagne les collectivités dans leurs aménagements.

« On était à pas loin de 8 000 véhicules / jour avant, et là on doit être à 3 000, 3 500 alors que la recommandation est plutôt à 2 000 ». Sans évoquer même la sécurité des cyclistes dans un environnement qui récupérera davantage de trafic.

Danger accru pour les vélos ou pas ?

Pas une inquiétude pour Pierre Oliver. Il rappelle que Lyon est en Zone 30, et que ce genre de trafic ne provoque pas nécessairement une accidentologie accrue, d'autant que des feux seront ajoutés. *« Nous aussi, nous visons le zéro mort dans l'espace public »*, taquinait-il en reprenant à son compte le credo de la Ville et la Métropole Écologistes en la matière.

Pour Véronique Sarselli, en en tout cas, il ne s'agit pas de défaire pour défaire, mais juste de traiter *« les quelques points névralgiques qui avaient été pointés. Si la sécurité n'était pas garantie, nous ne le ferions pas ».*

Fabien Bagnon, lui, persiste à prôner l'apaisement par la baisse du nombre de voitures. D'autant que malgré les annonces plutôt pro-voitures du nouvel exécutif, le nombre de déplacements en automobile continue de baisser *« de 15 % sur Lyon en octobre ».* Qu'il attribue *« aux changements d'habitudes, et au prix de l'essence. »*

Lyon

Le métro C à l'arrêt total au moins jusqu'à fin mars : voici ce qui vous attend

La reprise du métro C, entre Hôtel de Ville à Lyon et Cuire, a plusieurs fois été annoncée puis repoussée depuis sa mise à l'arrêt le 2 novembre. Les usagers ont désormais une date mais ils devront être très patients, puisque la ligne ne reprendrait qu'à la toute fin mars. Une navette de substitution est annoncée.



Le métro C restera à quai jusqu'à fin mars au mieux, en raison d'un incident technique majeur, qui ne pourra se résoudre que sur le temps long. Une navette de substitution intégrale est attendue entre le 27 et le 29 novembre. Photo d'illustration/Norbert Grisay

Le métro C devait reprendre du service ce 20 novembre, après plusieurs rendez-vous ratés, mais les usagers devront une nouvelle fois patienter. À l'arrêt depuis le 2 novembre, la ligne ne sera pas en circulation avant fin mars 2027. Soit une éternité pour les plus de 30 000 usagers quotidiens, qui l'empruntent pour rallier Cuire à l'Hôtel de Ville de Lyon via Croix-Rousse.

La fin du suspense est intervenue ce jeudi, lors d'annonces effectuées par Sytral Mobilités, l'autorité organisatrice des transports en commun, et l'exploitant RATP Dev Lyon. La célèbre ligne à crémaillère, qui compte sur son parcours une pente de près de 20 %, a été stoppée net dans son exploitation, en raison d'un incident technique majeur, qui se réglera sur le temps long. « Nous sommes conscients du désagrément pour les usagers mais nous sommes face à un sujet sécuritaire », a développé Philippe Lopez, directeur général de RATP Dev Lyon, revenant sur la chronologie.

« Une usure accélérée et anormale »

« Lors d'une maintenance préventive le 2 novembre, nous avons constaté une usure accélérée et anormale sur certaines roues de tous les trains de la ligne C », a-t-il détaillé. Après examens et analyses des défauts, un sous-profilage de roues a été mis en place mais de nouveau, « des marques ont été constatées ». Des réajustements ont aussi été réalisés pour corriger de premiers défauts sur les voies. Pour Philippe Lopez, qui évoque plusieurs expertises à venir avant la mise en place d'un plan d'action, « il y a un sujet de voies ferrées, de roues et d'interface rail/roues ». Si l'on s'oriente vers un changement de roues, il ne pourra pas se faire à Lyon, « où il n'y a pas l'outil industriel, mais en Suisse ».

Bientôt une navette de substitution

Et Serge Reynaud, président de RATP Dev Lyon, de compléter : « Il faudra un approvisionnement en rails et en roues, le coût est non chiffré ». En attendant un retour à la normale, Véronique Sarselli, présidente LR de Sytral Mobilités, a annoncé avoir demandé « le déploiement d'une nouvelle ligne de bus jusqu'au retour à la normale ». Cette navette de substitution intégrale, mise en place par Keolis Bus Lyon, fera la liaison entre Cordeliers et Cuire, desservant les arrêts à proximité des stations desservies par la ligne C. La fréquence sera de 10 minutes. La mise en place est prévue au plus tard le 29 novembre, voire « si possible vendredi prochain », soit le 27 novembre.

Une grogne inévitable

Jusqu'à présent, les voyageurs étaient invités à utiliser les lignes de bus existantes, comme la C18 ou la C13, qui a été récemment renforcée sur le tronçon Cordeliers/Croix-Rousse. Mais ces liaisons sont fortement sollicitées aux heures de pointe, rendant les conditions de transports très difficiles et la grogne inévitable. « J'ai dû laisser passer trois bus avant de pouvoir monter dans un quatrième, bondé », indiquait en ce début de semaine une usagère des TCL, croisée peu après 19 heures au niveau de Cordeliers, dans un C13 que nous avons pu tester. « C'est horrible, et l'on paie l'abonnement plein pot », confiait cette autre dame. Autant dire que la mise en place d'une vraie navette de substitution, à défaut de reprise de la ligne, est particulièrement attendue.

• **Valérie Bruno**